

la loi du Seigneur, qui y fixe sa volonté jour et nuit ; tout ce qu'il fera lui réussira.

Voici un dernier motif d'encouragement, aussi noble que tous les autres. Puisque le prêtre est appelé un *autre Christ*, et l'est vraiment en vertu de la communication des pouvoirs, ne doit-il pas de fait et en tous points se rendre et paraître tel par l'imitation de ses actes ? *Que notre principale étude soit donc de méditer la vie de Jésus-Christ (1).*

AVANTAGES DES SAINTES LECTURES

Il importe beaucoup que le prêtre joigne à la méditation quotidienne des choses divines la lecture des livres pieux, surtout de ceux qui ont été divinement inspirés. C'est ce que saint Paul demandait à Timothée : *Applique-toi à la lecture (2)*. De même saint Jérôme, instruisant Népotien de ce qui concerne la vie sacerdotale, le pressait *de ne jamais abandonner la lecture des Saints Livres* ; et il en donnait la raison suivante : *Apprends ce que tu dois enseigner : acquiers la vraie doctrine qui a été enseignée, afin que tu sois en état d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter ceux qui la contredisent*. Quel profit, en effet, retirent les prêtres constamment fidèles à cette pratique ! Avec quelle saveur ils prêchent le Christ ! Comme, au lieu d'amollir et de flatter les esprits et les cœurs de leurs auditeurs, ils les poussent à devenir meilleurs et les portent à désirer les choses célestes !

Mais c'est encore à un autre titre, chers Fils, que le précepte du même saint Jérôme : *Que les Livres Saints soient toujours dans tes mains (3)* peut être pour vous fécond en résultats.

Qui donc ignore l'influence immense qu'exerce sur l'esprit d'un ami la voix de l'ami qui l'avertit franchement, l'aide de ses conseils, le reprend, le relève, le détourne de l'erreur ? *Bienheureux celui qui trouve un ami véritable (4)*. . . *celui qui l'a trouvé a trouvé un trésor (5)*. Nous devons, dès lors,

(1) *De Imitat. Chr.* I. 1.

(2) *I Tim.* IV, 13.

(3) *Ep. LVIII ad Paulinum*, n. 6.

(4) *Eccli.* XXV, 12.

(5) *Eccli.* VI, 14.